

Thème : Assurance et COVID-19

Date : Vendredi 12 mars 2021 de 14h à 17h

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : connaissances de base de la matière ciblée

Objectifs :

- *Comprendre les enjeux assurantiels liés à la crise sanitaire*
- *Déterminer les garanties applicables*
- *Analyser les stipulations des contrats d'assurance*
- *Maîtriser les outils juridiques mobilisables*
- *Anticiper le contentieux relatif aux garanties*

Programme :

- **Incidence de la crise sanitaire sur les contrats d'assurance**
- **Etat des garanties susceptibles d'être mises en œuvre**
- **Détermination des clauses litigieuses**
- **Règles juridiques applicables : droit commun des contrats et droit spécial de l'assurance**
- **Analyse du contentieux**
- **Bilan des récentes décisions jurisprudentielles**

Moyens pédagogiques

Intervention orale interactive, transmission d'un support écrit (textes et jurisprudence)

Intervenante

Madame Agnès PIMBERT, Maître de conférences à l'Université de Poitiers

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Merci de nous adresser le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2020 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.